



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

### **AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 540-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011.**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 19 novembre 2018, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 540-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2018 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les modifications qui consistent :
  - Mettre à jour et simplifier de multiples définitions incluses à la terminologie;
  - Bonifier le règlement en retirant des contradictions et en remplaçant les libellés qui ne sont pas clairs;
  - Simplifier l'interprétation de normes similaires en les regroupant au même endroit;
  - Mettre à jour certaines dispositions en concordance à la réglementation provinciale, aux règlements de la Sûreté du Québec, ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine;
  - Traiter certains irritants identifiés par la Ville qui compliquaient l'application et la compréhension du règlement;
  - Autoriser les usages de la classe Cd « Vente au détail – automobile et embarcation » dans la zone C08;
  - Autoriser les habitations de trois à six logements maximum dans les zones C05, CH27, CH29, H50, H64 et H66.
3. Au cours de cette assemblée publique, Madame Hélène St-Pierre, inspectrice en bâtiment et en environnement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 20 novembre 2018 et le 3 décembre 2018 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement 540-2018 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À NORMANDIN CE 19<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2018.



Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 20 novembre 2018, ainsi que publié dans l'édition du 21 novembre 2018 du journal Nouvelles-Hebdo.

En foi de quoi, je donne certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.



Lyne Groleau